



Extrait du registre des délibérations

Séance du vendredi 28 février 2020

Question n° 1 Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 20 décembre 2019

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi vingt-huit février deux mil vingt à dix-neuf heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CIAJOLO Madame Annie JANVIER	Pouvoir à M. MROZEK Alain BUÉGUEL
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Bernard JAMET	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Madame Muriel CANIFET	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Excusée
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Madame Jacqueline MALLARD	
ORCENAI	Madame Ghislaine LIONNET	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Maurice LAUROY Madame Françoise GONNET	
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON Madame Annie LALLIER Monsieur Claude ROGER Madame Élisabeth MÉRIOT Monsieur Guy LAÏNÉ Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Jacques DEVOUCOUX Madame Sophie MARTINAT Monsieur Yves PURET Madame Magalie MOINE Monsieur Alain VAISSON Monsieur Michel MROZEK Madame Ginette HURTAULT Monsieur Gilbert AUBRUN Monsieur Alain POUILLOU	Absente Absent Absente Absent Absente Absent
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	Pouvoir à S. AUDONNET

Membres en exercice : 38 Secrétaire de séance : Monsieur Alain POUILLOU
Membres présents : 29
Membres votants : 31
Date de la convocation : 21 février 2020
Date de l'affichage : 21 février 2020

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20200228-200228-Quest1-
DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Extrait du Registre des délibérations

Séance du vendredi 28 février 2020

Question n° 1

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire
du vendredi décembre 2020**

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-25 et L 2121-26,

il soumet à l'approbation du Conseil communautaire le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 20 décembre 2020 (*joint à la synthèse*).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 29 pour et 2 abstentions (Patrick CIAJOLO et Édith MICHELIC)

adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 20 décembre 2019 (*ci-joint*).



Le Président

Thierry VINÇON

Communauté de communes Cœur de France

Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 20 décembre 2019 à 19 h

*Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 00.
Monsieur Thierry VINÇON, Président, ouvre la séance.
Monsieur Yves PURET est désigné secrétaire de séance.*

Question n° 1

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 5 juillet 2019

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 5 juillet 2019.**

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L2121-22 et L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

**Le Conseil communautaire donne acte à Monsieur le Président de la communication des
décisions prises.**

Question n° 3

Communication du rapport d'activité 2018 du Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères

Le Conseil communautaire donne acte à Monsieur le Président de la communication.

Question n° 4

Indemnité des Receveurs

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide d'allouer pour 2019 l'indemnité de conseils au taux de 50 % à :

- **Monsieur Philippe MOUCHARD pendant 300 jours, soit une indemnité d'un montant brut de 391,28 €,**
- **Madame Murielle BOURGOIGNON pendant 60 jours, soit une indemnité d'un montant brut de 78,26 €.**

Question n° 5 A

**Ressources humaines
Fixation d'avancement de grade**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
fixe les taux d'avancements de grade.**

Question n° 5 B

**Ressources humaines
Modification du tableau des effectifs**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
accepte la modification du tableau des effectifs et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.**

Question n° 5 C

**Ressources humaines
Création de la fonction d'assistant(e) de prévention**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 31 pour et 1 abstention (Jacqueline MALLARD),
décide de créer la fonction d'assistant(e) de prévention chargé(e), d'assister et de conseiller l'autorité territoriale, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.**

Question n° 6

**Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et
Cœur de France pour les travaux Cours Manuel**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Ville de Saint-Amand-Montrond établissant les conditions de portage et de remboursement des travaux du Cours Manuel.**

Question n° 7

Mise à jour des voies communautaires de la Commune de Marçais

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
vote le retrait de la route de la Vève des voies d'intérêt communautaire de la Commune de Marçais.**

Question n° 8

Service public d'assainissement collectif : présentation du rapport de la commission de délégation de service public et choix du délégataire

Monsieur Daniel BÔNE explique le choix qui est proposé au Conseil communautaire.

Un seul candidat s'est manifesté et a fait une offre de base ainsi qu'une offre variante qui comprend la construction de la nouvelle station d'épuration de Saint-Amand-Montrond / Orval dans les premières années du contrat.

Le choix s'est porté sur l'offre variante qui permettra le remplacement de la station actuelle avec un partage des coûts entre Cœur de France et Véolia. Cette station sera de type « Organica » avec un traitement de l'eau plus naturel avec notamment une serre tropicale.

Le projet comprend également un dispositif de « REUS », c'est-à-dire de récupération des eaux traitées pour des usages divers (arrosage, lavage des canalisations, ...). Cette nouvelle station, prévue pour 25 000 ha, permettra de récupérer les eaux usées d'Orval et de supprimer ainsi une station d'épuration.

Les coûts de fonctionnement seront moins élevés qu'avec la station actuelle, du fait notamment d'une utilisation moindre de produits chimiques. L'offre de Véolia permet de maintenir le prix de l'eau pour les habitants qui consomment jusqu'à 200 m³ par an.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le choix de la société Véolia pour la délégation de service public de l'assainissement collectif ;**
- **approuve le projet de contrat à intervenir à compter du 1er juillet 2020, pour une durée de 20 ans ainsi que ses annexes notamment le compte prévisionnel d'exploitation et le programme de renouvellement ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer le contrat de délégation de service public précité ainsi que tout document concourant à sa bonne exécution.**

Question n° 9

Constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Saint-Amand-Montrond pour la téléphonie mobile

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le principe de constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Saint-Amand-Montrond, pour la téléphonie mobile,**
- **approuve le projet de convention entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond ,**
- **autorise Monsieur le Président à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 10

Contrat Ville-centre 2017 / 2020
Ville de Saint-Amand-Montrond, Communauté de communes Cœur de France, Commune de Charenton-du-Cher avec le Conseil départemental du Cher : avenant n° 2

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :
autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 du contrat Ville-centre 2017 / 2020.

Question n° 11 A

Tourisme
Convention de partenariat avec Tourisme & Territoire du Cher pour le dispositif
Chambre d'hôtes référence®

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité des voix 31 pour, 1 abstention (Pascal AUPY)

autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec Tourisme et Territoires du Cher pour le dispositif Chambre d'hôtes référence®.

Question n° 11 B

Tourisme
Modification des horaires d'ouverture de l'Office de tourisme
Cœur de France

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité
approuve la modification des horaires de l'Office de tourisme Cœur de France.

Question n° 12 A

Acquisition et revente de terrains à la zone d'activité des Carmes

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

autorise Monsieur le Président à :

- **acquérir pour partie les parcelles cadastrées BI 109, BI 145 et BI 150, d'une superficie d'environ 8 367 m², ainsi que les parcelles BI 147, BI 148, BI 149 et BI 151, d'une superficie de 5 606 m², sises avenue des Carmes dans la ZAC des Carmes, au prix de 2 € le m², pour un montant d'environ 27 946 €, représentant une surface globale d'environ 13 973 m²,**
- **revendre ces terrains aux entreprises, selon les modalités énoncées ci-dessus,**
- **signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Question n° 12 B

Avis sur les ouvertures dominicales des commerces de Saint-Amand-Montrond pour 2020

Monsieur Thierry VINÇON, Président, donne la liste des dimanches « travaillés » en 2020 par branche d'activité.

Monsieur POUILLOU indique qu'il s'abstiendra car il est contre le travail du dimanche.

Monsieur LAINÉ répond que si les commerces sont fermés le dimanche à Saint-Amand-Montrond les clients iront à Bourges ou Montluçon.

Monsieur Thierry VINÇON, Président, précise qu'une étude a été récemment réalisée par la CCI du Cher. Elle met en avant l'attractivité du territoire avec des clients qui effectuent leurs achats principalement sur ce territoire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 31 pour, et 1 contre (Alain POUILLOU),

émet un avis favorable sur les propositions formulées par la Ville de Saint-Amand-Montrond.

Question n° 12 C

Centre de formation « La passerelle » : convention d'objectifs avec la SEM TERRITORIA

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

valide les termes de la convention de partenariat.

Question n° 12 D

Modification de la définition de l'intérêt communautaire de la « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

vote la modification de l'intérêt communautaire de la « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ».

Question n° 13

Avis sur la demande d'autorisation par la SAS ABATTOIR BERRY BOCAGE pour l'exploitation d'un abattoir multi-espèces et d'un atelier de découpe attenant à cet abattoir sur la commune de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

donne un avis favorable sur le projet.

Question n° 14

Tarifs de l'année 2020

Monsieur Thierry VINÇON, Président, donne la liste des tarifs proposés pour l'année 2020.

Messieurs BÔNE et MROZEK regrettent que le centre Balnéor soit fermé pendant les vacances scolaires.

Il est répondu que la fermeture technique était initialement prévue en septembre mais que nous étions alors en restriction d'eau, ce qui rendait impossible le nettoyage et le remplissage des bassins. Par ailleurs, il est difficile de fermer pendant les périodes scolaires, car les écoles fréquentent régulièrement le centre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 28 pour et 4 abstentions (Gilbert Aubrun, Ginette HURTAULT, Michel MROZEK et Alain POUILLOU),

vote les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

Question n° 15

Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M 57

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2020, la nomenclature budgétaire et comptable M 57 ;**
- **de préciser que la norme M 57 s'appliquera aux budgets suivants :**
 - **budget principal**
 - **budget annexe « Aire d'accueil des gens du voyage »**
 - **budget annexe « Gestion du tourisme »**
- **de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres.**

Question n° 16

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour les montants et affectations de crédits figurant dans les tableaux ci-dessus.

Question n° 17

**Régularisation des amortissements après la fusion de Cœur de France et
Berry Charentonnais**

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,
autorise la Trésorerie de Saint-Amand-Montrond à passer les écritures de régularisation des
amortissements.**

Question n° 18

**Mise en place de procédure de fonds de concours : Commune de Colombiers pour
l'enfouissement des réseaux route des Mouillons**

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,
vote le fonds de concours avec la Commune de Colombiers pour l'enfouissement des
réseaux route des Mouillons.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 49.